

-----  
*Arrondissement de BETHUNE*

du Bureau Communautaire

**COMMUNAUTE** -ooOoo---  
**D'AGGLOMERATION**  
**DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE**

*Le mardi 18 octobre 2022, à 17 H 30, le Bureau Communautaire s'est réuni, à la salle Olof Palme de Béthune, sous la Présidence de Monsieur GACQUERRE Olivier, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 12 octobre 2022, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.*

**ETAIENT PRESENTS :**

*GACQUERRE Olivier, LECONTE Maurice, BOSSART Steve, LAVERSIN Corinne, LEMOINE Jacky, SCAILLIEREZ Philippe, DELELIS Bernard, THELLIER David, DEROUBAIX Hervé, DE CARRION Alain, PÉDRINI Léo, CHRETIEN Bruno, COCQ Bertrand, DEBAS Gregory, DEPAEUW Didier, DUCROCQ Alain, DUHAMEL Marie-Claude, DUPONT Jean-Michel, EDOUARD Eric, GIBSON Pierre-Emmanuel, HENNEBELLE Dominique, LECLERCQ Odile, MANNESSIEZ Danielle, MEYFROIDT Sylvie, MULLET Rosemonde, , OGIEZ Gérard (à partir de la question 5) , SELIN Pierre, ALLEMAN Joëlle, BERTOUX Maryse, BEVE Jean-Pierre, BLONDEL Marcel, BOUVART Guy, CANLERS Guy, CRETEL Didier, DASSONVAL Michel, DECOURCELLE Catherine, DEFEBVIN Freddy, DELEPINE Michèle, DELETRE Bernard, DEMULIER Jérôme, DESSE Jean-Michel, DOUVRY Jean-Marie, DUBY Sophie, GAROT Line, GLUSZAK Franck, HENNEBELLE André, JURCZYK Jean-François Gérard (à partir de la question 14) LECOMTE Maurice, LEGRAND Jean-Michel, LELEU Bertrand, LOISON Jasmine, MACKÉ Jean-Marie, MAESELE Fabrice, MATTON Claudette, NEVEU Jean, PICQUE Arnaud, PRUVOST Marcel, ROBIQUET Tanguy, SANSEN Jean-Pierre, SGARD Alain, VERWAERDE Patrick, VOISEUX Dominique*

**PROCURATIONS :**

*GAQUÈRE Raymond donne procuration à DELELIS Bernard, DAGBERT Julien donne procuration à BOSSART Steve, IDZIAK Ludovic donne procuration à EDOUARD Eric, DRUMÉZ Philippe donne procuration à DEROUBAIX Hervé, OGIEZ Gérard donne procuration à MEYFROIDT Sylvie (jusqu'à la question 4), BARROIS Alain donne procuration à DEFEBVIN Freddy, BERTIER Jacky donne procuration à PÉDRINI Léo, FLAHAUT Jacques donne procuration à PICQUE Arnaud, FLAJOLET André donne procuration à HENNEBELLE André, JURCZYK Jean-François donne procuration à LECONTE Maurice (jusqu'à la question 13) , MALBRANQUE Gérard donne procuration à MACKÉ Jean-Marie, OPIGEZ Dorothée donne procuration à PRUVOST Marcel, PAJOT Ludovic donne procuration à MAESELE Fabrice, PHILIPPE Danièle donne procuration à VOISEUX Dominique*

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES :**

*BERRIER Philibert, SOUILLIART Virginie, DEBUSNE Emmanuelle, DELANNOY Alain, DELECOURT Dominique, LEFEBVRE Nadine, BECUWE Pierre, BRAND Hervé, CASTELL Jean-François, CLAIRET Dany, CLEMENT Jean-Pierre, COCQ Marcel, DELANNOY Marie-Josephe, DELHAYE Nicole, DELPLACE Jean-François, DESQUIRET Christophe, DUPONT Yves, FURGEROT Jean-Marc, HANNEBICQ Franck, HERBAUT Jacques, HOCQ René, LEVENT Isabelle, MARCELLAK Serge, MASSART Yvon, PREVOST Denis, QUESTE Dominique, TAILLY Gilles, TASSEZ Thierry, TRACHE Bruno*

*Monsieur DEMULIER Jérôme est élu Secrétaire,*

*La séance est ouverte,*



Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

**DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**  
**18 octobre 2022**

**RURALITE, AGRICULTURE ET ALIMENTATION**

**PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL - DEPOT DU DOSSIER DE**  
**CANDIDATURE A L'APPEL A INITIATIVE POUR LE DEVELOPPEMENT DE**  
**L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE (AIDAB)**

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les éléments suivants :

« Par délibération du Conseil du 26 juin 2019, la Communauté d'Agglomération a validé son Projet Alimentaire Territorial (PAT) 2019-2025. Ce PAT est bâti autour des engagements suivants :

1. Promouvoir et favoriser l'accès à une alimentation de qualité pour tous ;
2. Limiter l'impact des pratiques agricoles et alimentaires (transformation, distribution, gestion des déchets) sur l'environnement, l'eau, la biodiversité, le climat et la santé ;
3. Cultiver l'identité du territoire promouvoir le territoire et les spécificités locales ;
4. Maintenir et développer une agriculture attractive et rémunératrice sur l'ensemble du territoire ;
5. Structurer une nouvelle gouvernance alimentaire Locale.

Ces engagements se déclinent dans un programme opérationnel d'actions impliquant les acteurs du système alimentaire local. Dans le cadre de celui-ci, l'action 2.2.1 prévoit de soutenir le développement de l'Agriculture Biologique (AB) sur le territoire.

La Direction Régionale de l'Agriculture l'Alimentation et la Forêt, le Conseil Régional Hauts de France et l'Agence de l'eau lancent conjointement, chaque année, un Appel à Initiative pour le Développement de l'Agriculture Biologique (AIDAB) dans les Hauts-de-France, afin de soutenir des projets :

- de structuration de filières existantes ou en création et de développement de nouvelles filières
- d'investissements structurants pour les filières bio
- de développement territorial

Cet Appel à Initiative s'inscrit dans le « Plan Bio Régional ».

Placée parmi les régions agricoles les plus performantes pour les productions en grandes cultures, les Hauts-de-France occupent le bas du tableau pour le développement de l'agriculture biologique (AB). La région se place donc en position d'importateur de produits bio. Sur la Communauté d'Agglomération 35 producteurs sont labellisés Agriculture Biologique parmi les 450 producteurs recensés ; Il s'agit principalement d'exploitations en production végétale. Cela représente 420 Hectares certifiés Bio et 202 Hectares en conversion Biologique.

Comme en 2021, il est proposé au titre du Projet Alimentaire Territorial de répondre à l'appel à initiative, au titre du « développement territorial », afin de co-financer les actions du PAT regroupées autour de quatre axes inscrits dans l'AIDAB :

- Mobiliser du foncier en faveur de l'Agriculture Biologique
- Lever les freins à la conversion Biologique
- Développement de l'approvisionnement Bio et Local de la restauration collective
- Faciliter l'accès à tous à une alimentation Biologique

L'objectif du programme d'actions déposé dans le cadre de l'AIDAB sera de poursuivre les actions engagées en 2022 dans ces différents domaines :

- Mettre en place un programme d'actions répondant aux freins à la conversion en AB des producteurs de légumes ;
- Créer un contexte favorable à la conversion bio en levant les freins à l'embauche ;
- Travailler des installations sur du foncier communal ou communautaire pour des productions en circuit court ;
- Développer les débouchés afin que les producteurs AB du territoire puissent orienter tout ou partie de sa production vers la consommation locale ;
- Sensibiliser les chefs de cuisine de la restauration collective aux produits bio-locaux

L'ambition de ce programme est de développer le nombre de producteurs installés ou convertis en Agriculture Biologique et la surface cultivée sous label AB sur notre territoire. Cela répond à un des objectifs du COTTRI signé avec l'ADEME en 2020.

L'AIDAB permet le financement de 70 % du coût des actions.

La subvention est versée directement aux opérateurs impliqués dans ce programme sur le territoire de l'agglomération :

- L'association Terres de Liens
- L'association Bio en Hauts-de-France,
- La Chambre d'Agriculture régionale
- L'association A PRO BIO.

Chaque opérateur signera une convention avec l'Agence de l'Eau Artois Picardie, financeur de l'AIDAB ;

Suite à l'avis favorable de la Commission « Aménagement, Transports et Urbanisme » du 03 octobre 2022, il est proposé à l'Assemblée :

- de candidater à l'appel à Initiative en faveur du développement de l'Agriculture Biologique (AIDAB) 2023 pour solliciter le co-financement à hauteur de 70 % des opérateurs relevant de l'action 2.2.1 du PAT visant à soutenir le développement de l'Agriculture Biologique sur le territoire ;
- d'autoriser le Président, le Vice-président délégué ou le Conseiller délégué à signer les pièces relatives à cet appel à initiative. »

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 15 juillet et 29 septembre 2020 de décider de la participation aux appels à projets lancés par l'Etat, la Région, le Département....

Sur proposition de son Président,  
Le Bureau communautaire,  
A la majorité absolue,

**DECIDE** de candidater à l'appel à Initiative en faveur du développement de l'Agriculture Biologique (AIDAB) 2023 pour solliciter le co-financement à hauteur de 70 % des opérateurs relevant de l'action 2.2.1 du PAT visant à soutenir le développement de l'Agriculture Biologique sur le territoire.

**AUTORISE** le Président, le Vice-président délégué ou le Conseiller délégué à signer les pièces relatives à cet appel à initiative.

**PRECISE** que la présente délibération sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

**INFORME** que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la collectivité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents,  
Pour extrait conforme,  
Par délégation du Président,  
Le Vice-président délégué,

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception en  
Sous-préfecture le : **20 OCT. 2022**

Et de la publication le : **21 OCT. 2022**  
Par délégation du Président,  
Le Vice-président délégué,



**LECONTE Maurice**



**LECONTE Maurice**